

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3264

présenté par  
M. Bazin  
-----**ARTICLE 49**

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« en tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% du rythme d'artificialisation des sols.